



Date de publication : 09.06.2026

EDITION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Surveillance épidémiologique de la leptospirose

Données du signalement obligatoire 2023 à 2025

Sommaire

Points clés	p.1
Contexte	p.2
Description temporelle et géographique des cas.....	p.2
Caractéristiques démographiques des cas	p.3
Caractéristiques cliniques et gravité.....	p.4
Expositions à risque.....	p.5
Cas groupés	p.6
Prévention de la leptospirose	p.7

Points clés

- Entre le début du signalement obligatoire en août 2023 et décembre 2025, 139 cas de leptospirose ont été signalés en Auvergne-Rhône-Alpes.
- En 2024, le taux de notification dans la région (0,9 / 100 000 habitants) était supérieur au taux moyen observé en France hexagonale et Corse.
- Des cas ont été signalés dans l'ensemble des départements de la région, avec les taux les plus élevés observés en Savoie en 2024 et 2025.
- Les caractéristiques des cas étaient similaires au niveau national, avec une prédominance masculine marquée, un âge médian compris entre 40 et 50 ans en 2024 et 2025, et une saisonnalité avec davantage de cas en été et au début de l'automne.
- Les formes graves de la pathologie sont fréquentes, avec plus de 80 % d'hospitalisation, dont un tiers ont nécessité une prise en charge en réanimation.
- Les principales expositions à risque rapportées étaient les contacts avec des animaux, la présence de rongeurs et les activités de baignade.

Contexte

La leptospirose, **zoonose bactérienne transmise à l'être humain principalement par contact avec un environnement contaminé par les urines d'animaux infectés**, a été inscrite à la liste des maladies à signalement obligatoire (MSO) dans le journal officiel du 17 août 2023. Les cas de leptospirose (confirmés ou probables) **doivent être signalés sans délai à l'ARS**, permettant le renforcement de la surveillance épidémiologique sur le territoire national, et la mise en œuvre de mesures de gestion.

Définition de cas

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de leptospirose et

- Amplification génique (PCR) positive dans un échantillon biologique
- Test MAT (Micro Agglutination Test) positif
- Séroconversion ou augmentation du titre des IgM par 4

Cas probable

Tableau clinique évocateur de leptospirose et

- test Elisa IgM positif

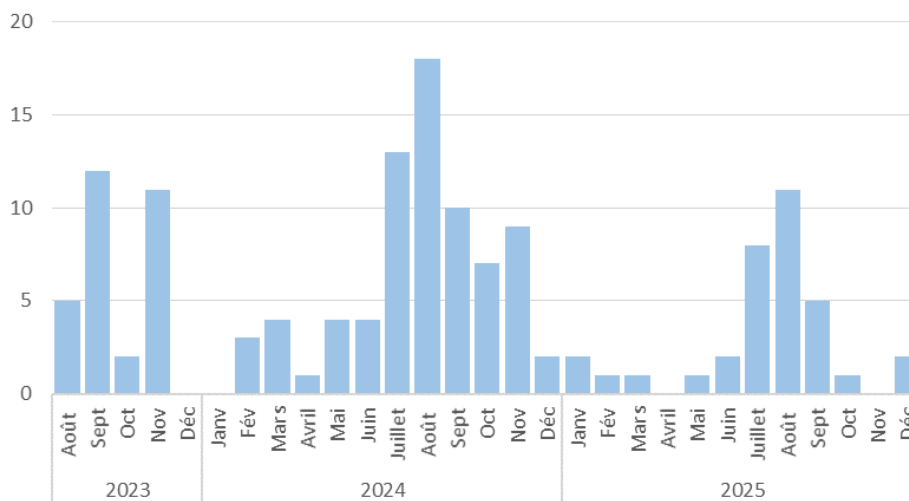
Description temporelle et géographique des cas

Distribution temporelle

Entre le 17 août 2023 et le 31 décembre 2025, 139 cas de leptospirose ont été signalés en Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) : 30 cas ont été recensés en 2023, 75 en 2024 et 34 en 2025 (Figure 1).

La distribution mensuelle des cas fait apparaître **la saisonnalité de la pathologie**, avec des cas plus nombreux durant **la période estivale et au début de l'automne**. Cette augmentation est en lien avec les conditions environnementales favorables à la survie des leptospires d'une part, et aux activités au contact des eaux douces naturelles (baignade, activités nautiques, etc.) plus fréquentes à cette saison d'autre part.

Figure 1. Nombre de cas de leptospirose signalés, par mois de début des signes, août 2023 à décembre 2025, Auvergne-Rhône-Alpes



Distribution géographique

Depuis août 2023, **la région ARA présente l'un des nombres de cas les plus élevés parmi les régions de France hexagonale.**

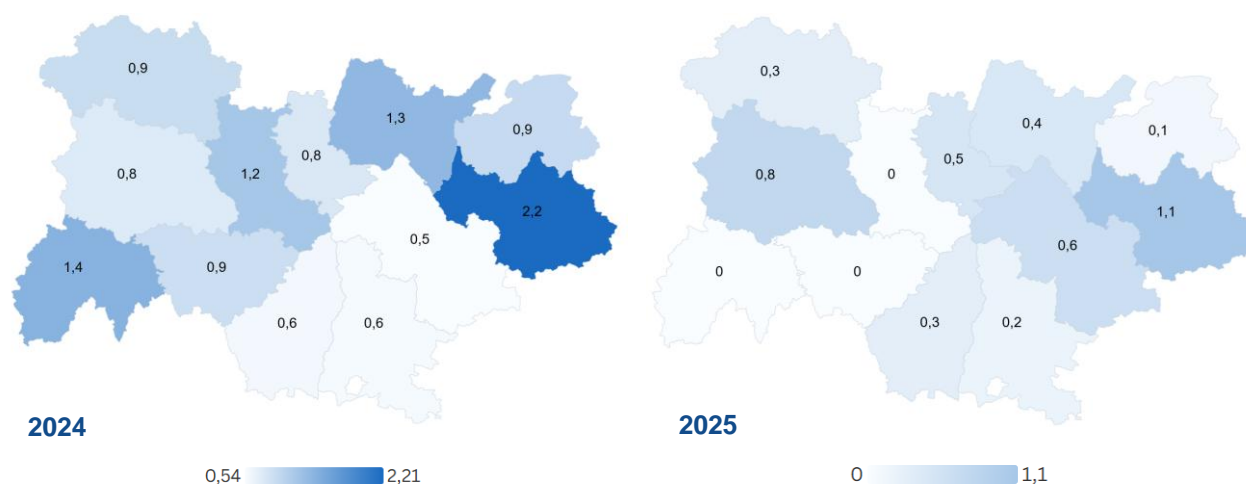
En 2024, le taux de notification en ARA (0,91 cas déclaré pour 100 000 habitants) était supérieur au taux moyen en France hexagonale et Corse (0,67/100 000). En 2025, le taux en ARA était de 0,41 cas pour 100 000 habitants, similaire au taux national. Cependant, l'interprétation des tendances épidémiologiques reste prudente du fait de l'inscription récente de la leptospirose à la liste des MSO.

Depuis le début de la surveillance, **des cas de leptospirose ont été signalés dans l'ensemble des départements de la région** (Tableau 1). Le taux de signalement le plus élevé est observé en Savoie pour les deux années consécutives : 2,21/100 000 en 2024 et 1,1 en 2025 (Figure 2).

Tableau 1. Nombre de cas signalés de leptospirose par département, 2023-2025, Auvergne-Rhône-Alpes

	2023	2024	2025	Total
Ain (01)	3	9	3	15
Allier (03)	2	3	1	6
Ardèche (07)	2	2	1	5
Cantal (15)	0	2	0	2
Drôme (26)	4	3	1	8
Isère (38)	3	7	8	18
Loire (42)	3	9	0	12
Haute-Loire (43)	0	2	0	2
Puy-de-Dôme (63)	1	5	5	11
Rhône (69)	5	15	9	29
Savoie (73)	3	10	5	18
Haute-Savoie (74)	4	8	1	13
Auvergne-Rhône-Alpes	30	75	34	139

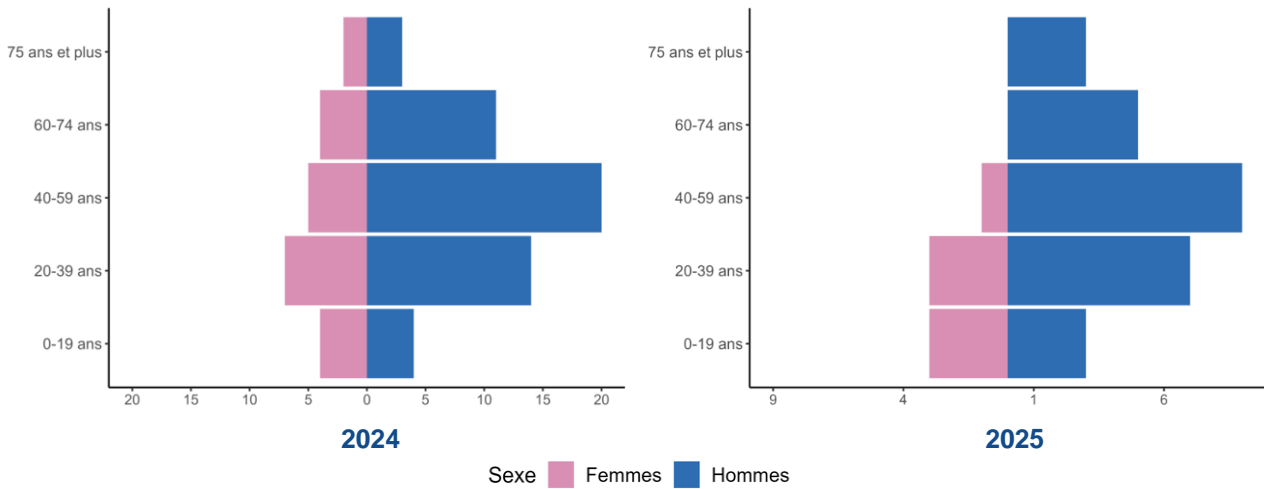
Figure 2. Taux de notification (pour 100 000 habitants) des cas de leptospirose par département, 2024 et 2025, Auvergne-Rhône-Alpes



Caractéristiques démographiques des cas

Le sexe-ratio H/F depuis le début de la période de surveillance en 2023 était de 3,2, avec 87 % des cas de sexe masculin en 2023, 71 % en 2024 et 79 % en 2025 (Figure 3). **Cette prédominance masculine** était également constatée au niveau national, où les hommes représentaient près de quatre cas sur cinq en France hexagonale et en Corse. Les caractéristiques des cas ont par la suite été analysées seulement pour les deux années de surveillance complètes.

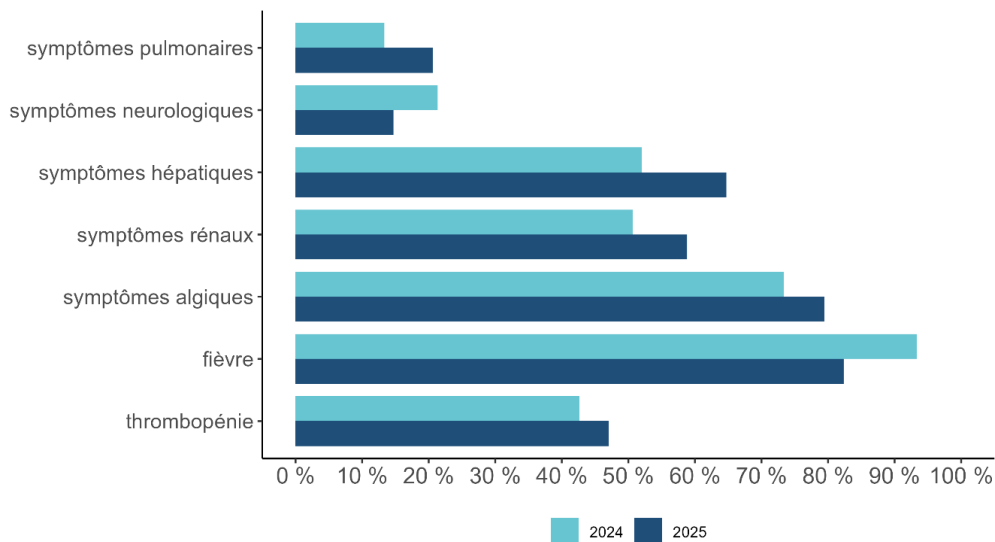
En 2024, **l'âge médian des cas était de 48 ans** (min : 10 – max : 84), proche du niveau national (âge médian de 49 ans). Le nombre de cas augmentait progressivement avec l'âge jusqu'à atteindre son **maximum dans la classe d'âge des 40-59 ans**, avant de diminuer après 60 ans (Figure 3). Ces caractéristiques étaient globalement similaires en 2025 (Figure 3) avec un âge médian de 40 ans (min : 8 – max : 87).

Figure 3. Nombre de cas signalés de leptospirose par classe d'âge et par sexe, 2024 et 2025, Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques cliniques et gravité

Les symptômes observés demeuraient similaires au cours des trois années de surveillance. En 2024 et 2025, les **manifestations cliniques les plus fréquemment rapportées** étaient la **fièvre** (pour 90 % des cas) et les **signes algiques** (myalgies et/ou arthralgies, rapportées par 75 % des cas). Des atteintes hépatiques et rénaux étaient également décrites pour un cas sur deux, et plus de quatre cas sur dix présentaient une thrombopénie (Figure 4).

La **leptospirose est responsable de formes sévères** : parmi les cas signalés en 2024, **84 % ont été hospitalisés** (91 % en 2025) et **37 % des cas hospitalisés ont nécessité une prise en charge en réanimation** (35 % en 2025). Ces proportions sont similaires à celles observées en France hexagonale. Deux cas sont décédés en 2025, âgés respectivement de 68 et 81 ans.

Figure 4. Description des signes cliniques des cas signalés de leptospirose, 2024-2025, Auvergne-Rhône-Alpes

Expositions à risque

L'investigation systématique des cas de leptospirose par l'Agence Régionale de Santé (ARS) permet le recensement des expositions à risque durant les 21 jours précédant la date de début des signes (plusieurs expositions à risque pouvant être identifiées chez une même personne). Les expositions les plus fréquemment retrouvées chez les cas signalés dans la région étant similaires au cours de ces trois premières années de surveillance, elles sont présentées de façon détaillée seulement pour les deux années de surveillance complètes.

Les contacts avec des animaux domestiques, d'élevage ou sauvages étaient retrouvés chez 56 % des cas signalés en 2024 et 2025, et **la présence de rongeurs** sur le lieu d'habitation, de travail ou de loisirs chez 42 % des cas (Figure 5).

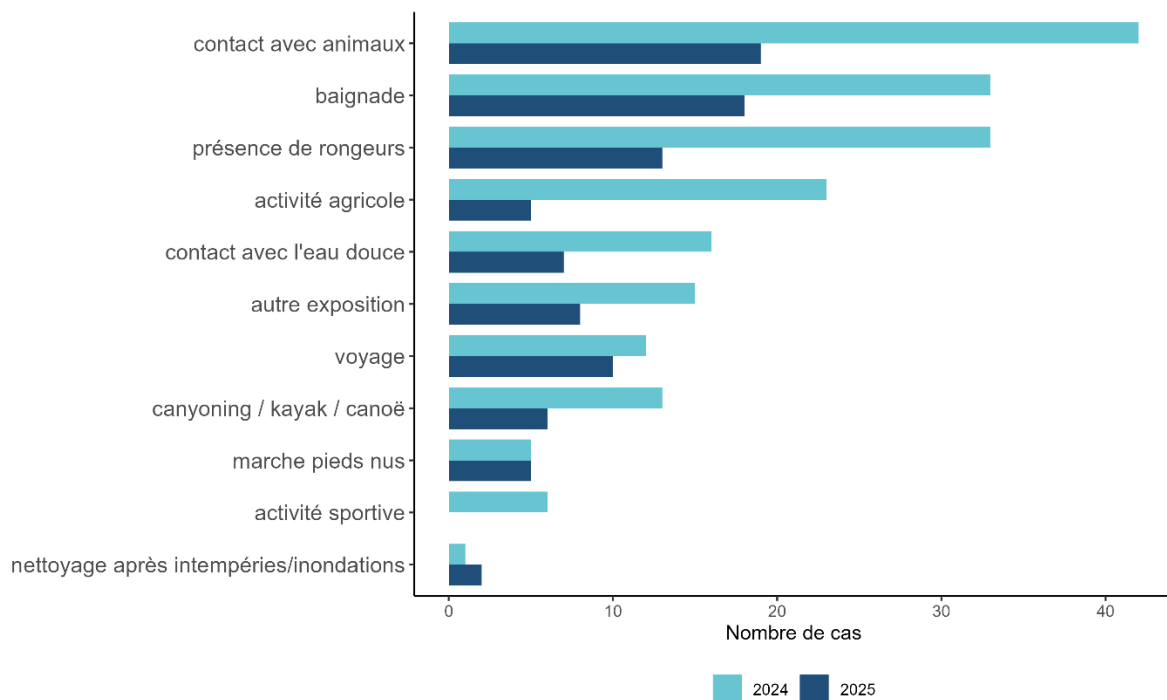
Des activités de baignade étaient mentionnées par 47 % des cas (Figure 5) et 21 % des cas rapportaient la pratique d'activité nautique (de type canoë, kayak, canyoning).

Un cas sur cinq (20 %) rapportait avoir voyagé à l'étranger en 2024 ou 2025, la majorité de ces voyages ayant eu lieu dans des pays de la zone tropicale ou équatoriale où l'incidence de la leptospirose est élevée.

Par ailleurs, parmi les cas de 2024 et 2025, 26 % mentionnaient une activité agricole (agriculteurs, maraichers, pisciculteurs), et 8 % d'autres professions à risque d'exposition (pêcheurs en eau douce, travail forestier ou dans l'entretien d'espaces verts, travail en animalerie, etc.)

Ces expositions soulignent la **nécessité de sensibiliser les personnes les plus à risque d'exposition** (professionnels de l'entretien des canaux, égouts ou des secteurs agricoles, animaliers, personnes pratiquant une activité sportive en eau douce, etc.) **sur la pathologie, les mesures de prévention et la nécessité de consulter rapidement en cas de symptômes.**

Figure 5. Description des expositions à risque des cas signalés de leptospirose, 2024-2025, Auvergne-Rhône-Alpes



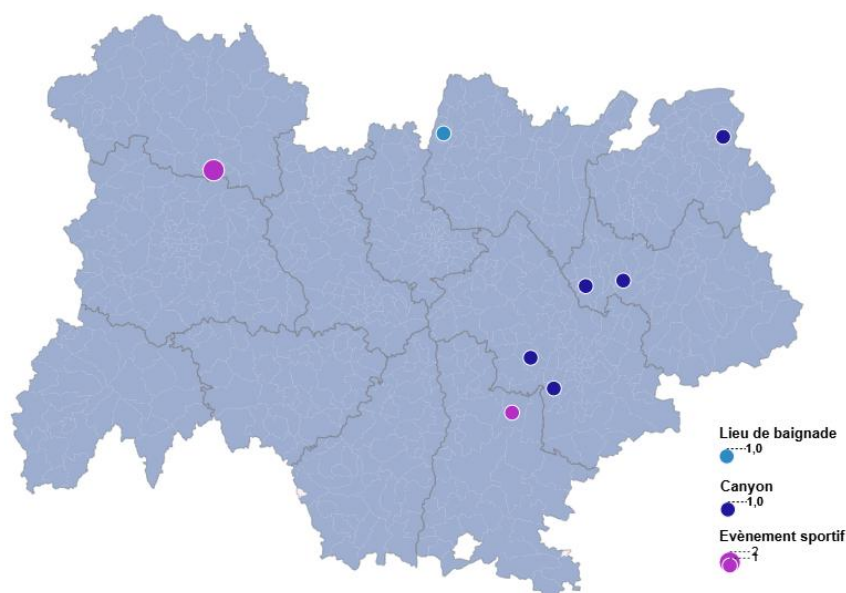
Cas groupés

Plusieurs épisodes de cas groupés ont été détectés au cours des trois dernières années, en lien avec des expositions de loisirs en eau douce (Figure 6) :

- En fin d'été 2023, un cas groupé en lien avec la participation à un triathlon est survenu dans la Drôme.
- Au cours de l'été 2024, plusieurs épisodes de cas groupés ont été identifiés sur des sites de canyoning en Savoie (canyons du Grenant et de Ternèze), Isère (canyons des Écouges, du Furon) et Haute-Savoie (canyon de Morzine) et à la suite de triathlons organisés à Vichy-Bellerive dans l'Allier.
- En juillet 2025, deux cas de leptospirose ont été signalés en lien avec une baignade dans un lac dans l'Ain.

Par ailleurs, des cas groupés avaient déjà été identifiés avant le signalement obligatoire de la leptospirose dans le canyon du Grenant (2017)¹ et dans les canyons des Écouges et du Furon (2021).

Figure 6. Localisation des épisodes de cas groupés de leptospirose, 2023-2025, Auvergne-Rhône-Alpes



¹ G. Terpant, A. Septfons, P. Bourhy, N. Grangeret, J. Neasta, J.-F. Francony, Outbreak of leptospirosis during a canyoning weekend, France, 2017, Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique, Volume 66, Supplement 5, 2018, Page S361, <https://doi.org/10.1016/j.respe.2018.05.340>.

Prévention de la leptospirose

La prévention repose sur des mesures collectives (dératisation, contrôle des populations animales en milieu rural, contrôle des effluents des élevages industriels, drainage des zones inondées, etc.) et individuelles de protection contre la contamination par les urines d'animaux :

- Port d'équipements de protection lors d'activités professionnelles à risque (élevage, égoutiers, éboueurs, agriculteur, travail de la terre) incluant bottes, gants, cuissardes, vêtements de protection, voire lunettes anti-projections ;
- Port d'équipement de protection lors de la pratique de sports en eau vive tels que le canyoning, le kayak, incluant une combinaison protectrice, des bottillons et des gants ;
- Éviter de se baigner dans l'eau trouble ou boueuse ;
- Éviter de marcher pieds-nus ou en sandales ouvertes sur un sol boueux, dans les flaques, eaux stagnantes, ravines ;
- Protéger les plaies du contact de l'eau par des pansements étanches ;

- Se laver à l'eau potable et désinfecter les plaies après une exposition à risque.

Vaccination

En France, un vaccin est disponible et efficace contre *L. Icterohaemorrhagiae* (30 % des cas de leptospirose).

Indications

La vaccination contre la leptospirose concerne des personnes exposées et les voyageurs :

- en population générale : personnes susceptibles d'être en contact avec un environnement contaminé du fait de la pratique régulière et durable d'une activité de type baignade ou plongée en eau douce, canoë-kayak, rafting, triathlon, etc.
- en milieu professionnel : recommandée par le médecin du travail aux personnes qui exercent une activité exposant au risque de contact fréquent avec des lieux infestés par les rongeurs
- voyageurs se rendant régulièrement ou durablement dans des lieux où la leptospirose est présente

Schéma vaccinal

- 2 doses à quinze jours d'intervalle.
- 1 rappel quatre à six mois plus tard, puis tous les deux ans si l'exposition persiste.

Leptospirose **les mesures de prévention**

Mesures générales de lutte contre la prolifération des rongeurs :

- dératisation en milieu urbain ;
- contrôle de leurs populations en milieu rural.

Mesures individuelles de protection contre la contamination par les urines d'animaux

Équipement indispensable en cas d'activité(s) à risque :

- gants, bottes, cuissardes ;
- combinaisons ou vêtements de protection ;
- lunettes anti-projections, si nécessaire.

En cas de plaie

IL FAUT :

- laver abondamment à l'eau potable et au savon ;
- désinfecter avec un antiseptique ;
- protéger la plaie avec un pansement imperméable.

IL NE FAUT PAS :

- rincer avec une eau non potable, même limpide.

Et la vaccination ?

- elle n'est efficace que contre une seule variété de leptospires ;
- elle est recommandée dans le cadre d'une activité professionnelle exercée durablement et/ou en permanence ou régulièrement en milieu à risque ;
- elle peut être proposée dans le cadre de la pratique régulière et durable d'une activité de loisir exposant spécifiquement au risque ;
- son indication doit être posée par le médecin au cas par cas après évaluation individuelle du risque ;
- elle ne dispense en aucun cas du port d'équipements de protection.

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

LEPTOSPIROSE

SPORTIFS DE PLEINE NATURE, VOUS ÊTES CONCERNÉS !

La leptospirose est une maladie grave, parfois mortelle, responsable de plusieurs centaines de cas par an en France hexagonale et dans les départements et collectivités d'Outre-mer, où elle est un problème de santé publique important.

La leptospirose est causée par des bactéries, des leptospires, qui survivent facilement dans le milieu extérieur (eau douce, sols boueux), ce qui favorise la contamination.

L'homme se contamine par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec de l'urine d'animaux porteurs de l'infection ou avec un environnement (eau douce, terre humide) contaminé par cette urine. Les personnes pratiquant des activités de loisirs en eau douce sont donc potentiellement à risque vis-à-vis de la leptospirose.



Pour en savoir plus

- **Site internet de Santé publique France**
 - [Dossier thématique leptospirose](#)
 - [Bilan national 2024](#)
- **Site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes**
 - [Sports d'eaux vives : pratiquer une activité nautique en toute sécurité](#)
- **Leptospirose : vaccination info-service**

Remerciements

Nous remercions :

- l'ensemble des professionnels de santé qui par leurs signalements participent à la prévention, au contrôle et à la surveillance épidémiologique de la leptospirose
- les services de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'investigation des cas de leptospirose
- le centre national de référence (CNR) de la leptospirose (Institut Pasteur).

Equipe de rédaction

Garance TERPANT, Emmanuelle VAISSIERE, Elise BROTTET

Contribution et relecture : Alexandra SEPTFONS, Guillaume SPACCAFERRI

Pour nous citer : Bulletin de surveillance de la leptospirose en Auvergne-Rhône-Alpes. Bilan des données du signalement obligatoire 2023-2025. Juin 2026. Saint-Maurice : Santé publique France, 8 pages, 2026.

Directrice de publication : Caroline Semaille

Date de publication : 09 juin 2026

Contact : cire-ara@santepubliquefrance.fr

Pour vous abonner

[Sur le site de Santé publique France](#)

ou

